



MUNICIPALITE  
DE  
DONNELOYE

Donneloye, le 14 mai 2025

**Rue des 3 Fontaines 18  
1407 Donneloye**

Tél. 024/433.19.50  
E-mail info@donneloye.ch

Au Conseil Général  
de et à  
1407 Donneloye

**Préavis N° 05/2025**

**Demande d'un crédit extrabudgétaire pour le contrôle et la mise en conformité des paratonnerres « collèges et églises » de Donneloye et Prahins**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Selon les directives de l'ECA, il est obligatoire de procéder à un contrôle des systèmes de protection contre la foudre tous les 3 à 10 ans en fonction des bâtiments.

La Commune possède 5 paratonnerres sur les bâtiments communaux (église et collège à Donneloye + église, collège et villa Praz-Jaquet à Prahins) et se doit de les entretenir.

L'entreprise Effitec a été mandatée pour effectuer un contrôle de ces installations début 2025 pour un montant de CHF 3'891.60. Le contrôle a relevé des anomalies sur les 5 installations. Celles-ci nécessitent donc une mise en conformité dans les meilleurs délais.

Une demande d'offre a été adressée à 3 entreprises. Les offres avoisinent les CHF 13'000.00 pour la mise en conformité de 4 installations. La villa sise rue de Praz Jaquet 13 à Prahins fera l'objet d'un préavis séparé.

La demande de crédit extrabudgétaire de CHF 17'000.00 (contrôle des installations CHF 4'000.00 et mise en conformité CHF 13'000.00) est répartie comme suit :

**Répartition des coûts :**

Eglise Donneloye	CHF	4'800.00
Collège Donneloye	CHF	3'500.00
Eglise Prahins	CHF	3'500.00
Collège Prahins	CHF	<u>5'200.00</u>
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>17'000.00</b>

Cette dépense sera financée par les liquidités courantes et la charge répartie dans les fonctions concernées.

**Le Conseil général de Donneloye**

**Vu** le préavis municipal No 05/2025 présenté par la Municipalité  
**Entendu** le rapport de la Commission des Finances et Gestion  
**Considérant** que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil Général décide:

**d'accepter**

- Un crédit extrabudgétaire de CHF 17'000.00 pour le contrôle et la mise en conformité des paratonnerres « collèges et églises » de Donneloye et Prahins
- De financer la dépense par les liquidités courantes

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 mai 2025.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic  
B. Reymondin



La Secrétaire  
F. Billaud

